

Une semaine vétérinaire
en France 4

Une semaine vétérinaire
dans le Monde 8

Médecine Féline

Notes de clinique 13
Gériatrie féline :
des consultations gratifiantes 14

Médecine Canine

Notes de clinique 18
La consultation
comportementale :
MSD contribue à la formation
des vétérinaires 20
Colites chroniques :
intérêt des probiotiques 26
Prothèse de membre :
les chiens aussi 31
Happy pourra de nouveau
mener une vie normale !

Médecine des NAC

Notes de clinique 33
Infection par Bornavirus
chez les Psittaciformes :
une maladie fréquente
en captivité 34

Médecine Humaine 38

Laboratoires

« Merial c'est vous » 42
Le laboratoire se veut
plus proche des praticiens

Profession

Le contrat de soins 43
Quelles obligations
pour le vétérinaire ?

BILLET

PAR PASCALE PIBOT

« J'ai mal au dos (à l'épaule, au bras, à la jambe). » La réplique fuse immédiatement : « Es-tu allé chez l'ostéopathe ? » Depuis quelques années, c'est devenu une évidence : quand on a mal quelque part, on va voir l'ostéopathe en priorité, le médecin vient derrière, si vraiment on ne peut plus faire autrement. Untel en connaît un bien, unetelle est allée chez un autre, ce n'était pas pareil... Pas question de prendre rendez-vous au hasard, on préfère serrer les dents encore plusieurs semaines si l'agenda de l'ostéo *ad hoc* est surchargé. Pas contre il est bien sûr inadmissible que l'ophtalmo, la gynéco, le dentiste (...) nous fasse attendre plus de 8 jours.

L'engouement pour l'ostéopathie (les séances sont maintenant remboursées par de nombreuses mutuelles) s'est accompagné d'une explosion du nombre d'ostéopathes : avec presque 60 écoles, la France a produit 12 500 diplômés en 2010, 15 500 en 2012 ; la prévision est de 23 000 en 2017 ce qui équivaudrait au ratio d'un ostéo pour 3250 habitants, alors que la « viabilité » d'une telle profession est estimée à 1/5 à 6000 habitants. Ce n'est déjà plus le cas aujourd'hui dans plus de 12 régions sur 22*.

Le phénomène envahit aussi la médecine vétérinaire. « Mon cheval boîte. Tu l'as montré à l'ostéo ? » « Mon chien/chat est raide depuis qu'il s'est fait heurter par une voiture ; je connais un ostéo qui a remis le mien sur pied... ». Là encore le réseau fonctionne de bouche à oreille et tous les adeptes ont des histoires quasi-miraculeuses à raconter (l'auteur de ce billet ne fait pas exception).

Le « problème » (si on est pessimiste) peut évidemment être envisagé sous l'angle de la législation : le Code rural oblige en principe tout thérapeute animalier à avoir un diplôme vétérinaire pour exercer (article 243.1 et suivants). Or il n'existe pas encore de Diplôme d'État en ostéopathie vétérinaire, même si de très nombreuses formations sont proposées, de qualités très inégales. Dans le but de régulariser cette situation, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires a créé une commission qui vise à élaborer un cahier des charges auquel devront répondre les organismes formateurs. Même si les contours de l'exercice sont encore flous, la loi accorde pourtant certaines dérogations à une liste positive de personnes** : « ... outre les soins de première urgence autres que ceux nécessités par les maladies contagieuses, qui

peuvent être réalisés par toute personne, des actes de médecine ou de chirurgie des animaux peuvent être réalisés par (...) » ; en 12^e position, viennent « les personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale, inscrites sur une liste tenue par l'ordre régional des vétérinaires et s'engageant, sous le contrôle de celui-ci, à respecter des règles de déontologie définies par décret en Conseil d'État. » Les ostéopathes animaliers ne sont donc pas dans l'illégalité. Qu'on le veuille ou non, l'ostéopathie est une discipline en plein développement dont les vétérinaires vont devoir tenir compte.

En étant plus ambitieux, (si on a fait un 2^e cycle de marketing), le « problème » de l'ostéopathie vétérinaire est en fait une véritable opportunité. Selon une thèse vétérinaire récente***, un tiers des propriétaires de chevaux a déjà fait appel à l'ostéopathie, l'homéopathie ou la phytothérapie. Pour les propriétaires, l'un des principaux désavantages de ces médecines sont qu'elles sont insuffisantes en cas de maladie grave et qu'il est difficile d'identifier les bons thérapeutes : le fait d'être vétérinaire spécialisé en ostéopathie

permet d'écartier les réserves des clients. Les vétérinaires qui ne pratiquent pas l'ostéopathie ne la déconseillent quasiment jamais : ils sont environ un quart à y être indifférents mais les trois quarts la conseillent à leurs clients.

Les formations d'ostéopathie réservées aux vétérinaires rencontrent un fort enthousiasme, surtout en médecine équine. Trois instituts

délivrent un Diplôme Inter-Ecoles d'ostéopathie vétérinaire légalement reconnu en France. A part le prix de la formation, cette pratique a l'avantage de ne nécessiter aucun investissement, ce qui devient rare dans la médecine vétérinaire hyperspécialisée actuelle !

L'intérêt pour l'ostéopathie, comme pour d'autres médecines alternatives, s'inscrit dans une nouvelle approche « naturelle » de la santé qui attire de nombreux propriétaires, particulièrement les femmes. On ne veut plus être soigné comme une machine dont les pièces s'usent mais être con-si-dé-ré comme une personne à part entière. Idem pour les animaux : il y avait déjà la nutrition holistique, vive la médecine globale !

*source : <http://www.ceeso.com/fravenirosteo.htm>
** ordonnance du 22 juillet 2011 (n° 2011-862 - art 3 du Code rural)
*** Desbordes AL. Vétérinaires équins mixtes : comment répondre à la demande croissante des propriétaires de chevaux de loisir en France ? Thèse de doctorat vétérinaire, Toulouse 2006.

Je vais, tu vas,
mon chien/chat/cheval
va chez
l'ostéopathe...

La parole aux lecteurs : D'accord, pas d'accord ? Réagissez sur contact@apca.biz

N°273 du 6 au 12 décembre 2012

L'ESSENTIEL

3

www.lesessentielvet.com

L'ESSENTIEL
L'ESSENTIEL VÉTÉRAIRE

85 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne-Billancourt

Editeur : Didier Oliveau - doliveau@buena-media.fr

Directeur des Rédactions : Jean-Pierre Samaille - jsamaille@wanadoo.fr

Directrice de la publicité : Delphine Bercist-Meyer

dbercistmeyer@buena-media.fr - 01 72 44 62 23

Rédactrice Graphiste : Karine Noyan - contact@apca.biz

Impression : Compadi-Beauegard - 67 600 La Ferté-Macé

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1774-5926

N° A. I. P. : 000 10 40

Photos : Shutterstock

Diffusion O.J.D. 2011 :

Mise en distribution :

6 915 exemplaires



L'ESSENTIEL est édité par la S.A.S BUENA MEDIA PLUS au capital de 120 000 euros.

Président et Directeur de la publication : Semario Gallitelli

85 avenue Pierre Grenier, 92 100 Boulogne-Billancourt

RCS Nanterre 449 633 636

Groupe Télé-Animaux.com

www.tele-animaux.com

Abonnements :
accueil@buena-media.fr

